



Demande de coupe de bois de chauffage Forêt communale du CASTELLARD-MELAN

Un lot annuel de 15 stères par foyer habitant la commune, accès de la forêt ouvert par la Mairie, dès lors que la piste sera hors d'eau sur toute sa longueur ; toute détérioration de celle-ci de pourra être à la charge de son auteur.

(En informer la mairie avant le 15 mai)

Nom et prénom du résident :

Adresse

ENGAGEMENT

Le propriétaire soussigné s'engage :

- A reconnaître et réceptionner la coupe en présence des représentants ONF et communaux
- A prendre connaissance du tarif établi par le Conseil Municipal du 17 avril 2014: 11 Euros le stère,
- A régler par chèque au représentant ONF à l'acceptation de la coupe,
- A respecter les consignes ONF et marquages du bois avant son abattage,

J'atteste avoir pris connaissance que :

- L'accès en véhicule n'est possible que par terrain sec sur toute la longueur de la piste,
- Toute détérioration de la piste d'accès lors des opérations de sortie du bois sera à la charge du détenteur du lot attribué,

Fait lors de la présentation de la coupe, le

Signature du propriétaire

Observations :

Fait à Le Castellard-Mélan, le

Le Maire

le

Le responsable ONF du secteur